



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

10^{ème} RALLYE NATIONAL du GARD VHC

ALÈS AGGLOMÉRATION

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : lundi 22 avril 2024

Ouverture des engagements : lundi 22 avril 2024

Clôture des engagements : lundi 3 juin 2024

Parution du carnet d'itinéraire : lundi 3 juin 2024 à télécharger sur le site <https://www.asa-ales.fr>

Dates et heures des reconnaissances : le Samedi 8 juin 2024 de 9H à 17H, Dimanche 9 juin 2024 de 9H à 17H et vendredi 14 juin 2024 de 8H à 12H. Pour l'ES 7 le 14 juin de 14H00 à 19H00.

Pré-vérifications administrative : le samedi 8 juin de 8h30 à 12h00 et le dimanche 9 juin de 8h30 à 12h00 au Siège de l'ASA Alès (Pôle Mécanique Alès Cévennes), Traverse Lorian Tosi, Vallon de Fontanes, 30520 ST Martin de Valgalgues.

Vérifications administratives : le vendredi 14 juin de 16h30 à 18h00 au Pôle Mécanique Alès Cévennes), Vallon de Fontanes, 30520 ST Martin de Valgalgues.

Vérifications techniques : le vendredi 14 juin de 16h00 à 19h15 au Pôle Mécanique Alès Cévennes), Vallon de Fontanes, 30520 ST Martin de Valgalgues.

Heure de mise en place du parc de départ le vendredi 14 juin à 15h00 au Pôle Mécanique Alès Cévennes, Vallon de Fontanes, 30520 ST Martin de Valgalgues

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : le vendredi 14 juin à 19h00 au Pôle Mécanique Alès Cévennes), Vallon de Fontanes, 30520 ST Martin de Valgalgues

Publication des équipages admis au départ : le vendredi 14 juin à 20h30 au Pôle Mécanique Alès Cévennes), Vallon de Fontanes, 30520 ST Martin de Valgalgues

Publication des heures et ordres de départ : le vendredi 14 juin à 20h30 au Pôle Mécanique Alès Cévennes, Vallon de Fontanes, 30520 ST Martin de Valgalgues

Briefing des pilotes prioritaires le vendredi 14 juin à 20h00 au Pôle Mécanique Alès Cévennes, Vallon de Fontanes, 30520 ST Martin de Valgalgues.

Départ le samedi 15 juin 2024 à 7H30 du Pôle Mécanique Alès Cévennes, 30520 ST Martin de Valgalgues

Arrivée le samedi 15 juin 2024 à 17H44 pour le 1^{er} VHRS au Pôle Mécanique Alès Cévennes Vallon de Fontanes, 30520 ST Martin de Valgalgues.

Vérification finale le samedi 15 juin 2024 à 17H44 au Pôle Mécanique Alès Cévennes, Vallon de Fontanes, 30520 ST Martin de Valgalgues

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le samedi 15 juin 2024 à 18H00 au Pôle Mécanique Alès Cévennes Vallon de Fontanes, 30520 ST Martin de Valgalgues

Remise des prix : le samedi 15 juin 2024 à 19H00 Pôle Mécanique Alès Cévennes Vallon de Fontanes, 30520 ST Martin de Valgalgues.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile d'Alès organise le 10^{ème} Rallye National du Gard en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 328 en date du 30 Avril 2024.

Comité d'Organisation

Président : Frédéric ROSSEL

Secrétariat du Rallye, Adresse : Allée Lori TOSI, Pole Mécanique, 30520 ST MARTIN DE VALGALGUES

Téléphone : 04 66 55 65 66

Permanence du Rallye : tous lundi et mardi de 18H00 à 20H00

ASA Ales, traverse Lori TOSI, Pole Mécanique, 30520 ST MARTIN DE VALGALGUES

Organisateur technique

Nom : ASA ALES

Adresse : traverse Lori TOSI, Pole Mécanique, 30520 ST MARTIN DE VALGALGUES

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs

Idem Moderne

Directeur de Course : Mme Evelyne ROL Licence n°40 773

Directeurs de Course Adjointes délégués aux ES M.Yannick BARDIN Licence n°46 622

Mme Laura DUMAS (Stag) Licence n° 184 188

Médecin Chef : ADAMU

Commissaire Technique responsable : Christophe GIMENO Licence n°40651

Commissaires Techniques : Christian MANGEMATIN Licence n°6507

Chargés des relations avec les concurrents : Robert CLOS Licence n°6055

Chargés des relations avec la presse : J MARIN

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye du Gard Ales Agglomération. compte pour la Coupe de France VHC coefficient 2, le Championnat Ligue Occitanie Méditerranée et le Challenge de l'ASA d'Alès.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye du Gard Alès Agglomération doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 3 juin 2024.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 30 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 440 € avec la géolocalisation
- sans la publicité facultative des organisateurs : 880 € (x 2)
- 25 € de réduction par membre de l'équipage licenciés à l'ASA d'Alès

La mise en place du système de géolocalisation nécessite une caution.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée au Pôle Mécanique Alès Cévennes, Vallon de Fontanes, 30520 ST Martin de Valgalgues

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye National du Gard Alès Agglomération représente un parcours de 237,83 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de 100,347 km.

Les épreuves spéciales sont : ES 1/3/5 La Baume – Branoux (23,380 km)

ES 2/4/6 Sainte Cécile d'Andorge – La tavernole (9,466 km)

ES 7 Pôle Mécanique (1,809 km)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

ES 1/3/5 et ES 2/4/6

Samedi 8 juin 2024 de 9H à 17H

Dimanche 9 juin 2024 de 9H à 17H

Vendredi 14 juin 2024 de 8H à 12H

ES 7

Vendredi 14 juin 2024 de 14H à 19H avec une voiture de série comprenant maximum 2 personnes.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Coupes et Trophées : aux 3 premiers du Scratch